

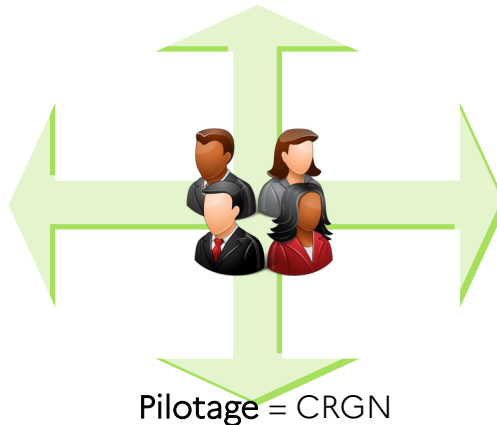
COFRA

Convention de Formation par la recherche en Administration
(équivalent pour l'administration des contrats CIFRE
-> Convention individuelle de formation à la recherche en entreprise)

Durée = 3 ans minimum (peut faire l'objet
d'une prolongation jusqu'à 6 ans max.)

Préparation d'un doctorat

au sein d'une école
doctorale (université)



**Intégration en milieu
professionnel**

au sein d'un service
d'accueil de la GN, au
même titre que tout
personnel civil



| | | |
|---|---|--|
| Convention tripartite | 1) Contrat | Contrat de travail cat A |
| 50 % | 2) Temps de travail La répartition du volume horaire se précise dans le contrat de travail et la convention avec l'université (le CRGN préconise 50/50) | 50 % |
| Pour être autorisé à soutenir le doctorant doit réunir un volume horaire ou des crédits (ECTS) de formation | 3) Suivi horaire Le CRGN préconise des contrats art. 10 pour éviter les difficultés liées au pointage (car les doctorants ont des obligations de participation à des colloques, séminaires etc.) | Art. 10 |
| Décompte dans les effectifs des doctorants soutenus par le laboratoire | 4) Gestion des effectifs | Posté en <u>sur effectif</u> de l'unité |
| Missions de recherche | 5) Missions S'agissant des 50 % de présence en unité, il est possible de confier des missions sans lien avec le sujet de recherche (le temps de présence est aussi un temps de découverte de la fonction publique, de l'univers militaire et de la gendarmerie). | Missions personnel Cat. A |
| FD liés à l'activité de recherche | 6) Rémunération & frais de déplacement | A titre d'information : 28k€ brut annuel + FD liés à l'activité pro. |
| Par l'université pour toutes les affaires doctorales | 7) suivi administratif | Par le service RH de l'unité d'accueil |

! Attention le personnel COFRA n'est PAS un stagiaire